

Tribunal International d'Opinion en Soutien aux Victimes Vietnamiennes de l'Agent Orange

LE PEUPLE VIETNAMIEN ET LE PEUPLE DE CONSCIENCE DU MONDE ENTIER
CONTRE
LE GOUVERNEMENT DES ETATS-UNIS

CITATION A COMPARAITRE

La guerre chimique menée par les Etats-unis contre le Vietnam avec l'utilisation de l'Agent Orange et autres dioxines et herbicides entre 1961 et 1971 a eu des conséquences massives, sévères et prolongées pour l'environnement, l'écologie et la santé des Vietnamiens.

Jusque-là aucune administration des Etats-Unis n'a reconnu sa responsabilité dans les conséquences de l'utilisation de ces produits chimiques. Les Etats-Unis se sont opposés à la responsabilité des firmes qui fabriquaient l'agent orange lors du procès demandé par l'Association Vietnamienne pour les Victimes de l'Agent Orange, (VAVA).

Au nom de l'Opinion Publique et de la Conscience Internationale, le Tribunal International d'Opinion en soutien aux Victimes Vietnamiennes de l'Agent Orange, à l'initiative de l'Association Internationale des Juristes Démocrates (AIJD), considèrera et rédigera des conclusions sur les problèmes suivants:

1. Les faits qui montrent les conséquences de l'utilisation de l'Agent Orange par l'armée Américaine de 1961 à 1971, sur l'environnement et l'écologie du Vietnam ainsi que sur la santé des Vietnamiens.
2. La responsabilité des administrations américaines entre 1961 et 1971 dans la direction de la guerre chimique menée au Vietnam, sans respect des lois internationales habituelles.
3. La responsabilité du Gouvernement des Etats-Unis dans la réparation des conséquences sur l'environnement et l'écologie du Vietnam et sur la santé du peuple Vietnamien.

Ce tribunal se tiendra les 15 et 16 Mai à Paris à la Salle Pierre Nicole, Maison des Mines et des Ponts et Chaussées, 270 rue Saint Jacques, 75005 in Paris France.

Vous pouvez soumettre une déclaration en réponse aux précédentes réclamations en 10 copies, avant le 30 Avril 2009 au Secrétariat du Tribunal à l'adresse suivante:

c/o DROIT SOLIDARITE, 120 Rue de Rivoli, 75001 Paris, France.

Vous pouvez aussi joindre à votre déclaration le(s) nom(s) du/des juriste(s) avec une copie de l'habilitation de ceux qui vous représenteraient devant le Tribunal.

Merci de noter en cas de non remise de déclaration et/ou de non présence de votre représentant prévu au Tribunal, que les poursuites pouvant être engagées contre vous, le seront sans aucune autre considération.

POUR ET AU NOM DU TRIBUNAL

Me. Jitendra Sharma,
Président du Tribunal